

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2016314	Date d'inspection Le 02 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	13 déc. 2023	06 déc. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe qu'il n'y a pas de la planification pour la semaine de 4 au 8 décembre 2023. Lors de l'inspection, une éducatrice a affiché les activités planifiées pour la semaine de 4 au 8 décembre, 2023. La lacune est maintenant conforme.			
37 L'exploitant d'un établissement agréé interdit l'accès à la cuisine à l'enfant qui y est bénéficiaire de services sauf s'il est supervisé.	37	06 déc. 2023	06 déc. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé que la porte de la cuisine n'était pas fermée, donc les enfants qui jouaient dans la salle de dîner avaient accès à la cuisine. Lors de l'inspection, une éducatrice a fermé la porte de la cuisine. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	06 déc. 2023	06 déc. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe une bouteille contenant une solution d'eau javel et deux contenants de peinture aérosol dans la cuisine. Lors de l'inspection, une éducatrice a placé la solution d'eau javel et les contenants d'aérosol dans une armoire verrouillée sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	06 déc. 2023	06 déc. 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que 2 boîtes à dîner sur 6 ne sont pas étiquetées avec le nom des enfants. Lors de l'inspection, une éducatrice a placé des étiquettes avec les noms des enfants sur les deux boîtes à dîner. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe l'arrivée des enfants, la collation, les jeux libres à l'intérieur et les jeux libres à l'extérieur.

L'inspectrice a eu une discussion avec les membres du personnel concernant l'importance d'avoir un sauveteur sur place lorsque les enfants ont accès à un lieu de baignade public comme la plage.

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'autobus n'était pas sur les lieux, donc l'inspectrice n'a pas été en mesure de faire la vérification de celle-ci. L'inspection de l'autobus sera effectuée par la mentore en assurance de la qualité.

Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 décembre 2023

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 décembre 2023

Date